



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISEREY-SALINES
DU 21 MARS 2026**



L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à onze heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Miserey-Salines, sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

Présents :

Mesdames : Patricia ESTAVOYER, Florence LEUPARD, Michelle HANRIOT-COLIN, Ada LEUCI, Dominique GARNIER, Nelly GENIN, Alexia MAIRE, Elodie TUAILLON BOMONT, Amandine GALMICHE, Chérazède NOUVEAU, Dominique VAUCHEY, Blandine TURKI

Messieurs : Denis JOLY, Frédéric COURTET, Alexandre EDEINGER, Richard TILLY, Janick RIVALLAND, Thierry BACON, Kamel HADJERAS, Antoine BLONDEAU, Julien MONTILLAUD

Pouvoirs : Jacques LOMBARD à Thierry BACON

Absents Excusés : Jacques LOMBARD

Secrétaire de séance : Denis JOLY

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délibérations :
 - 1) Election du Maire
 - 2) Fixation du nombre de postes d'Adjoints au Maire
 - 3) Election des Adjoints au Maire
- Lecture et remise de la Charte de l'élu local aux élus (articles L1111-12 et L1111-14 du CGCT)
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026
- Questions diverses
- Informations diverses

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Denis JOLY est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

M. Marcel FELT liste un à un les élus issus de l'élection municipale du 15 mars 2026 et les déclare installés dans leurs fonctions. La présidence de la séance est ensuite donnée à M. Richard TILLY, doyen de l'assemblée, qui constate que le quorum est atteint.



➤ **Délibérations :**

Election du Maire

2026-24

L'élection du Maire s'effectue sous la présidence à M. Richard TILLY, doyen de l'assemblée, qui fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointés élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

M. Richard TILLY sollicite des volontaires comme assesseurs : Patricia ESTAVOYER, Frédéric COURTET et Dominique VAUCHEY acceptent de constituer le bureau.

M. Richard TILLY demande alors s'il y a des candidats.

M. Marcel FELT fait acte de candidature.

M. Richard TILLY enregistre la candidature et invite les conseillers municipaux à passer au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

M. Richard TILLY proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

M. Marcel FELT a obtenu 20 voix.

M. Marcel FELT ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Marcel FELT prend la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Je remercie le doyen de cette assemblée pour sa présidence.

Tout d'abord je voudrais remercier l'ensemble des électeurs pour leur participation exemplaire lors du scrutin municipal. Les suffrages en faveur de la liste MISEREY Avenir ont représenté 70,06% des suffrages exprimés. Ainsi celle-ci a obtenu 20 sièges sur les 23 prévus par les textes.

Chers collègues vous venez de m'élire pour la cinquième fois consécutive au poste de Maire. A chaque élection j'ai ressenti toujours la même fierté, celle d'une reconnaissance du travail accompli. Mais cela n'est possible que si nous formons une équipe avec la prise en compte de nos différences. Demain il faudra appliquer le programme pour lequel nous avons été élu et tenir nos engagements et vous savez que je serai ferme sur ceux-ci.

Je m'adresse également à l'opposition ce sera notre programme mais si des propositions nous sont faites et si elles correspondent à la satisfaction de l'intérêt général, elles seront étudiées.

Ce jour je ne suis pas en capacité de dire si l'émotion que je ressens est différente des autres élections mais ce qui est différent c'est la présence de mes petits enfants qui ont grandi et qui sont à même d'apprécier le chemin parcouru. Je leur dédie cette élection, ainsi qu'à leur maman, qu'elle leur serve de guide pour leur futur.

Nonobstant les résultats du scrutin je suis à présent avec mon équipe, le Maire de tous les Miserouettes et Miseroulets et chers collègues nous devons satisfaire quand c'est possible, les vœux et les besoins de chaque administré et cela dans la plus stricte égalité.

Merci ».

La suite de la séance se déroule sous la présidence de M. Marcel FELT, Maire

Fixation du nombre de postes d'Adjoints au Maire

2026-25

M. le Maire, énumère les commissions du Conseil Municipal :

- Commission Patrimoine communal et Forêt
- Commission Action Sociale/Scolarité et locations immobilières
- Commission Finances et Jardins Familiaux
- Commission Urbanisme
- Commission Communication Sécurité
- Commission Environnement et Développement Durable

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

M. Marcel FELT, Maire, propose la création de 6 postes d'adjoints.

Il précise que l'urbanisme sera pris en charge par une conseillère municipale déléguée désignée par arrêté du Maire, et qu'un second conseiller municipal délégué en charge des services techniques et de l'effectif y afférent sera également désigné par arrêté du Maire.

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Après dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Résultat : 23 voix POUR la création de 6 postes d'Adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de six postes d'adjoints au Maire.

Election des Adjoints au Maire

2026-26

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 6,

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (Art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Les assesseurs nommés sont : Patricia ESTAVOYER, Frédéric COURTET et Dominique VAUCHEY.

Après un appel à candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

-Liste proposée par le Maire Marcel FELT :

- 1^{er} Adjoint Chargé du patrimoine communal et de la forêt : M. Denis JOLY
- 2^{ème} Adjointe Chargée de l'action sociale, la scolarité et les locations immobilières :
Mme Patricia ESTAVOYER
- 3^{ème} Adjoint Chargé de la communication et de la sécurité : M. Frédéric COURTET
- 4^{ème} Adjointe Chargée des finances et des jardins familiaux : Mme Florence LEUPARD
- 5^{ème} Adjoint Chargé de l'environnement et du développement durable : M Alexandre EDEINGER
- 6^{ème} Adjointe Chargée du suivi du contrat de Délégation de Service Public de l'établissement multi-accueil petite enfance : Mme Michelle HANRIOT-COLIN

Mme TURKI prend la parole pour s'exprimer sur le choix du vote des élus de sa liste à l'élection du Maire. Elle remercie les électeurs qui leur ont fait confiance et ajoute que le choix d'un vote blanc a été fait pour respecter cette confiance qui leur a été donnée. Elle ajoute ensuite, dans le cadre de l'élection des adjoints, qu'elle a à cœur de représenter les 29 % de suffrages obtenus. Dans cet esprit, elle souhaite inscrire son action au service de l'intérêt général, au sein du conseil municipal. Mme TURKI explique qu'elle est prête à assumer un poste d'adjoint et à travailler dans la coopération. C'est la raison pour laquelle elle demande la possibilité d'avoir un poste d'adjoint parmi les postes proposés par le Maire.

M. le Maire répond par la négative, la liste des 6 adjoints qu'il vient de proposer est figée et il n'a pas l'intention de la modifier. Il renouvelle donc son appel à candidature et Mme TURKI fait part de sa candidature :

- Liste proposée par Blandine TURKI :
Blandine TURKI

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Après dépouillement, M. le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Liste proposée par le Maire Marcel FELT : 20 voix

Liste proposée par Blandine TURKI : 3 voix

La liste proposée par le M. le Maire ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire :

M. Denis JOLY : 1^{er} Adjoint Chargé du patrimoine communal et de la forêt
Mme Patricia ESTAVOYER : 2^{ème} Adjointe Chargée de l'action sociale, la scolarité et les locations immobilières
M. Frédéric COURTET : 3^{ème} Adjoint Chargé de la communication et de la sécurité
Mme Florence LEUPARD : 4^{ème} Adjointe Chargée des finances et des jardins familiaux
M Alexandre EDEINGER : 5^{ème} Adjoint Chargé de l'environnement et du développement durable
Mme Michelle HANRIOT-COLIN : 6^{ème} Adjointe Chargée du suivi du contrat de Délégation de Service Public de l'établissement multi-accueil petite enfance

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Lecture et remise de la Charte de l' élu local aux élus (articles L111-12 et L111-14 du CGCT) :

M. le Maire lit à l'ensemble des élus la charte de l' élu local. Un exemplaire est remis à chaque élu présent, ainsi que les articles relatifs aux conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L2123-1 à L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026 est approuvé à la majorité (2 abstentions).

Informations diverses :

- La prochaine réunion de municipalité aura lieu mardi 31/03/2026 à 18h15.
- Le prochain conseil municipal se tiendra vendredi 27 mars 2026 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE :

Délibération n° 2026-24 Election du Maire

Délibération n° 2026-25 Fixation du nombre de postes d'Adjoints au Maire

Délibération n° 2026-26 Election des Adjoints au Maire

Le secrétaire de séance
Denis JOLY



Le Maire
Marcel FELT

